

Règlement du jeu-concours Hiver 2025 « Gagnez un Fabuleux Voyage en Occitanie »

- Du 13/01 au 13/02/2025 -

Article 1 : Association Organisatrice

L'Association à but non lucratif Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, ci-après désignée sous le nom « CRTLO », représentée par Monsieur Vincent Garel, Président, dont le Siège est situé 64 rue Alcyone, CS 79507, 34960 MONTPELLIER Cedex 2, et le Service Administratif et Financier 15 rue Rivals, CS 78543, 31685 TOULOUSE Cedex 6, organise un jeu-concours gratuit pour :

- Développer la notoriété et l'attractivité de la destination touristique Occitanie,
- Développer la base de contacts email optin du CRTLO,
- Développer les bases de contacts email optin des partenaires institutionnels du CRTLO, les Agences Départementales du Tourisme de la région Occitanie participant à l'opération

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu-concours gratuit, sans obligation d'achat, est ouvert à toutes les personnes physiques majeures à la date du début du tirage au sort, résidant en France métropolitaine et jouant sur la page : <https://www.tourisme-occitanie-jeux.fr/hiver-2025>

Sont exclues de toute participation au tirage au sort et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel du CRTLO, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du tirage au sort ainsi que son conjoint (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non) et les membres de sa famille : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous le même toit.

Le CRTLO se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du tirage au sort et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par lot et par personne. Le CRTLO se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complètes, ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère, seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du tirage au sort.

La participation au tirage au sort implique pour tous les participants, l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Toute personne pourra participer à ce jeu-concours via la page suivante : <https://www.tourisme-occitanie-jeux.fr/hiver-2025>, entre le lundi 13 janvier à 14h00 et le jeudi 13 février à minuit.

Validité de participation

Pour que la participation soit valide, le joueur doit :

- Avoir dûment complété le formulaire de participation au jeu-concours ;
- Avoir indiqué impérativement son nom, prénom, code postal, email et sa date d'anniversaire. En cas d'erreur de la part du participant, l'organisateur ne pourra être tenu responsable ;
- S'être engagé à avoir pris connaissance du règlement et à l'accepter ;
- Avoir validé numériquement son bulletin durant la période d'ouverture à la participation au jeu.

A l'issue de sa participation au jeu, chaque participant se voit proposer d'inviter un(e) ami(e) à participer au jeu. En renseignant l'adresse email d'un(e) ami(e) (adresse différente de celle du participant), durant la période d'ouverture à la participation au jeu, le participant double ses chances de remporter un lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par personne et par lot au jeu et qu'un partage à un(e) ami(e) par personne. Si un joueur tente sa chance pour différents lots en remplissant pour chaque lot le formulaire associé, seul le 1^{er} lot sera retenu pour le tirage au sort.

Le joueur est informé et accepte que les informations saisies sur le bulletin de participation valent preuve de son identité.

Article 4 : Critères d'exclusion

Les candidats seront automatiquement éliminés en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement, et notamment dans les cas suivants :

- Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu par le CRTLO sans que celui-ci n'ait à en justifier ;
- Toute participation incomplète ou erronée, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle ;
- La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation (plusieurs adresses emails pour un seul participant).

Article 5 : Présentation des lots

Le tirage au sort offre 10 lots.

LOT N°1 : Weekend à la neige dans le Couserans, au cœur des Pyrénées (Ariège-Pyrénées)

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- 2 nuitées dans le gîte « La Source » à Aulus-les-Bains, à 15 min de la station de Guzet Neige.

L'appartement, entièrement rénové, est situé dans la résidence du Grand Hotel avec une belle vue sur les montagnes. La résidence est équipée d'un sauna et se trouve à quelques mètres des thermes

d'Aulus-les-Bains.

<https://www.ariegepyrenees.com/hebergement-locatif/appartement-la-source/>

Contact : Magali et Matthew DONAGHY

Email : lasource.aulus@gmail.com

Tél : 06 22 67 94 14

- 1 balade en raquette accompagnée par Doriane Gautier, accompagnatrice en montagne. La balade se fera au départ de la station de Guzet Neige, pour une demi-journée. Les raquettes seront fournies.

<https://www.couserando.fr/>

Email : couserando@outlook.fr

Tél : 06 07 41 99 90

- 2 forfaits de ski journée pour dévaler les pentes de Guzet Neige. Les forfaits seront envoyés par voie postale.

<https://www.guzet.ski/fr/>

Valeur totale du lot : 404 euros

Période de validité : jusqu'au 15/02/2026.

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de l'appartement la Source, de Couserando et de la station de Guzet.

LOT N°2 : Week-end gastronomique et romantique dans les vignobles aveyronnais (Aveyron)

Plongez dans un week-end romantique au cœur des vignobles du Vallon de Marcillac, territoire de charme où l'art de vivre se savoure à chaque instant. Entre les vignes et les trésors de Conques, classé parmi *Les Plus Beaux Villages de France*, offrez-vous une parenthèse mêlant patrimoine, nature et gastronomie. Découvrez les vins authentiques de l'Aveyron lors d'une escapade oenotouristique, puis prolongez l'expérience avec un dîner étoilé au Moulin de Cambelong. Une alchimie parfaite entre saveurs, paysages enchanteurs et moments complices à vivre à deux.

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- 2 nuitées en chambre d'hôtes avec petit déjeuner brunch inclus pour 2 personnes à l'établissement La Grangette labellisée Vignobles et Découverte
- 1 repas pour 2 personnes au restaurant étoilé Le moulin de Cambelong, menu Molin (100€ par personne) sans accords mets et vin - Validité : 1 an – hors juillet et août – jours fériés

Ce séjour ne comprend pas :

- la taxe de séjour à régler sur place
- les boissons du déjeuner ou dîner

Valeur totale : 360€ pour 2 personnes

Période de validité : hors juillet et août – jours fériés, selon les disponibilités de la structure. Valable jusqu'en décembre 2025.

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Aveyron attractivité Tourisme - Noémie Firtion - noemie.firtion@aveyron-attractivite.fr - 07 88 43 74 58

LOT N°3 : Gagnez un séjour inoubliable au cœur de Nîmes la Romaine ! (Gard)

Plongez dans l'histoire et le charme de Nîmes, la ville où passé et modernité se rencontrent. Ce séjour pour 2 personnes est une invitation à la découverte, au plaisir et à l'émerveillement !

Ce que vous offre ce lot exceptionnel :

- Un hébergement confortable : 1 nuit dans un hôtel 3* (Hôtel Amphithéâtre ou équivalent), idéalement situé au cœur de Nîmes.
- Un Pass Culture pour explorer les trésors de Nîmes la Romaine : Découvrez des monuments emblématiques comme la Maison Carrée, les Arènes et la Tour Magne.
- Un dîner d'exception pour deux : Régalez-vous à la Brasserie La Table du 2, avec une vue imprenable sur les Arènes.

Valeur totale de ce séjour : 400 €

Période de validité : Jusqu'au 15 février 2026

Ne manquez pas cette opportunité unique de vivre un week-end alliant détente, culture et gastronomie dans l'une des plus belles villes de France.

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de Gard Tourisme :

GARD RESERVATION

Tel 07 49 95 54 19 - 04 66 36 96 30

13 rue Raymond Marc - BP 122

30010 Nîmes Cedex 4

tourismegard.com

LOT N°4 : Détente & gourmandise en duo, avec jacuzzi privatif et dîner gastronomique ! (Gers)

Envie d'une escapade qui éveille vos sens et ravive votre âme ?

Imaginez une chambre double élégante et confortable, où chaque détail a été pensé pour vous offrir le summum du bien-être, comme un moment de détente dans votre spa jacuzzi privatif.

Votre voyage sensoriel ne s'arrête pas là... Que dire du dîner en 6 temps qui vous attend ?

Un voyage culinaire où chaque bouchée est une explosion de saveurs, où chaque plat est préparé avec passion et expertise. Le lendemain matin, vous vous réveillerez impatients de savourer un délicieux petit déjeuner qui vous donnera l'énergie nécessaire pour partir à la découverte des environs.

Aux environs :

Le centre thermal du village et son espace thermoludique, le casino, Lavardens, l'un des « plus beaux

villages de France » et son château, théâtre de nombreuses expositions, l'abbaye cistercienne de Flaran.

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- 1 nuitée en chambre double équipée d'un spa jacuzzi privatif avec petit déjeuner
- le dîner gastronomique menu "Boudut !" en 6 temps pour 2 personnes

Ce séjour ne comprend pas :

- la taxe de séjour à régler sur place
- les boissons du dîner

Valeur totale : 406€ pour 2 personnes

Période de validité : toute l'année sauf le lundi et le mardi, selon les disponibilités de la structure.

Valable jusqu'en décembre 2025.

Lien : <https://gers-reservation.com/produits-packages/pluie-detoiles/>

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Gers Tourisme en Gascogne – 05 62 61 79 00 - contact@gers-tourisme.fr

LOT N°5 : Séjour en gîtes ou chambres d'hôtes (Hérault)

Hérault Tourisme et Gîtes de France vous offrent un séjour en gîtes ou chambres d'hôtes d'une valeur de 300 €. Offre valable de Février 2025 à décembre 2025. Réservation en ligne sur <https://www.gites-de-france-sud.fr/>

Valeur du séjour: 300 €

Lot offert par les gîtes de France Hérault, valable de février 2025 à décembre 2025.

A réserver en ligne sur le site: <https://www.gites-de-france-sud.fr/>. Au cas où le choix du séjour dont le montant serait inférieur à 300 € TTC, le remboursement ne serait pas possible. Si le montant du séjour dépasse les 300 € TTC dans la période de séjour du lot, le complément sera à la charge du gagnant. Mise en relation auprès de David Queffelec – Agence de Développement du Tourisme de l'Hérault – dqueffelec@herault-tourisme.com

LOT N°6 : Parenthèse cocooning au Coeur du Quercy (Lot)

Découvrez Les Lodges du Quercy, une expérience unique loin de la routine quotidienne, un moment d'apaisement et de reconnexion à la nature...

Ce séjour comprend :

- 1 nuit en Lodge avec jacuzzi privatif
- 1 panier petit déjeuner

Valeur totale du Lot : 290 euros

Période de validité : jusqu'au 31 mars 2025 inclus

Séjour exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation).

Services et prestations en supplément consultez le site web :

<https://leslodgesduquercy.com/reservez-vos-prestations/>

Pour bénéficier de votre lot merci de contacter Aude Leconte à Lot Tourisme par mail à aude.leconte@tourisme-lot.com ou au 06 83 07 55 29.

LOT N°7 : Week-end bien-être et insolite en amoureux au coeur de la Lozère (Lozère)

Profitez d'un weekend dans un gîte insolite en Lozère. Entre Vallée du Lot, Mont-Lozère et Cévennes, passez un séjour dans les arbres où l'environnement naturel est propice à la déconnexion et au ressourcement. L'hébergement se situe à proximité de la station thermale de Bagnols-les-Bains, de la station de ski du Mont-Lozère et du Mas de la Barque ainsi que du village classé Plus Beaux Villages de France, La Garde-Guérin.

Séjour :

- Séjour de 2 nuits dans un [logement insolite](#) 2/4 personnes
- Validité à partir du 15 février 2025 pour 1 an (hors ponts et vacances scolaires)
- Valeur du lot : 336€

Exclusivement sur réservation (hors ponts et vacances scolaires), hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de Clémence MILLET c.millet@lozere-tourisme.com

LOT N°8 : Séjour « Sensations » en Pyrénées Méditerranée (Pyrénées-Orientales)

3 jours/2 nuits pour vous immerger et survoler les montagnes Catalanes.

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- 2 nuits en hôtels*** avec petits-déjeuners inclus
- 2 vols* « Découverte » en parapentes au-dessus des Pyrénées Catalanes

Valeur totale : 400 € TTC (environ)

Période de validité : du 1^{er} janvier 2025 jusqu'à fin juin 2025, hors périodes de vacances scolaires françaises

* Sous réserve des conditions climatiques, une autre activité sera alors proposée.

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de :

Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales, France Gauby.

Tél : +33 (0)4 68 51 52 65 // france.gauby@adt66.com

LOT N°9 : Week-end zen & nature avec cours de yoga en duo (Tarn)

Séjour 2 jours / 1 nuit pour 2 personnes en chambre double.





UN SÉJOUR POUR :

- S'offrir un moment de bien-être hors du temps
- Profiter d'une séance de yoga privative en duo
- Découvrir une cuisine végétarienne aux saveurs d'ailleurs
- Explorer le Parc Naturel du Haut-Languedoc

ON AIME :

Cet écrin de verdure où règne la tranquillité pour se recentrer sur les plaisirs simples de la vie. La décoration et la cuisine aux accents d'ailleurs qui nous font voyager.

CE BON WEEK-END INCLUT :

-  Une nuit en suite avec terrasse privative
-  Le petit-déjeuner
-  Un cours de yoga privatif d'1 heure
-  Un dîner végétarien inspiré des cuisines du monde

Au cœur du Parc Régional du Haut Languedoc à 700m d'altitude, à la limite de l'Aveyron et de l'Hérault, Le Clos des Lucioles est le lieu idéal pour se ressourcer au plus près de la nature. Alexandra et Stéphane ont été séduits par le calme et la tranquillité de cette ancienne ferme où ils organisent stages, retraites et formations autour du bien-être. Profitez de votre week-end pour vous offrir un moment de détente et de complicité autour d'un cours de yoga privatif avec Stéphane. Véritable havre de paix ouvert sur la nature, la salle de yoga offre un environnement lumineux et réconfortant avec son poêle à bois. Une parenthèse qui vous aidera à déconnecter du quotidien pour le bien-être du corps et de l'esprit. Alexandra vous propose également des massages relaxants et soins corporels (sur rendez-vous, en supplément).

Posez vos valises à l'étage dans votre suite spacieuse et lumineuse. Equipée d'un lit king size, elle offre une terrasse privative avec une vue dégagée et arborée. Le soir, prenez place à la table d'hôtes. Du potager à l'assiette, la cuisine végétarienne est préparée avec des produits frais et des légumes de saison provenant des maraîchers de la région. D'origine Thaïlandaise, Alexandra a géré un restaurant pendant plusieurs années. Ses expériences successives l'ont amenée à découvrir et explorer la cuisine "vegan" et la "raw food" (sans cuisson). Elle se fera un plaisir de régaler vos papilles avec un dîner inspiré des saveurs du monde.

Le lendemain matin, le petit-déjeuner vous sera servi avec thé, café ou infusion, jus de pomme local, confitures bio, pain, fruits frais, céréales bio et lait végétal.

Avant d'explorer la région, prenez le temps de faire une pause dans le jardin sur un transat ou dans le hamac, parmi les arbres fruitiers ou sous le cèdre centenaire qui domine le hameau et offre une vue imprenable sur le vallon voisin.

Pour les amateurs de balades et randonnées, de nombreux sentiers et chemins se trouvent à proximité de l'hébergement. À 3km, vous trouverez la cascade de Saint Michel de Léon et le sentier du Masnau, point de départ pour de belles promenades en forêt. Un peu plus loin, vous apprécierez aussi la tranquillité du lac de Bancalié et des cascades d'Arifat. Sans oublier les célèbres rochers du Sidobre et leurs multiples légendes.

Détails pratiques :

Horaire d'arrivée : à partir de 16h

Horaire de départ : jusqu'à 11h

Le lot comprend :

- Une nuit dans la suite avec terrasse privative pour 2 personnes
- Le petit-déjeuner pour 2 personnes
- Un dîner végétarien pour 2 personnes (entrée + plat + dessert)
- Un cours de yoga privatif d'1 heure pour 2 personnes

Le lot ne comprend pas :

- La taxe de séjour à régler sur place
- Les massages et toute autre option proposée sur place

VISITES ET BONNES ADRESSES :

Lacaze

Cascade du saut de la truite

Rochers du Sidobre

Parc Naturel du Haut Languedoc

Spa St Pierre de Trivisy

Pizzeria de Viane

Brasserie du Castel - Fabrique de bières Saint-Victor

VALEUR DU LOT : 190 euros

Lot valable 1 an, séjour possible hors juillet/août (selon disponibilités et ouverture de l'hébergement).

Infos et réservation auprès de Tarn Attractivité : 05 63 77 32 30 ou par email : reservation@tourisme-tarn.com

LOT N°10 : Maison Arcades ou l'escapade bien-être et romantique parfaite

Séjour pour 2 personnes - 2 jours / 1 nuit en maison d'hôtes Maison Arcades (Verdun-sur-Garonne)

Ici, charme et détente se conjuguent à la perfection. Découvrez Maison Arcades, l'écrin idéal pour un moment de complicité inoubliable ! Plongez dans l'atmosphère raffinée et pleine de charme de cette maison d'hôtes, parfaite pour une escapade alliant bien-être et romantisme.

Imaginez-vous vous détendre avec un massage découverte de 30 minutes, à savourer dans l'intimité de votre chambre ou sur la terrasse. Laissez-vous séduire par une expérience relaxante au bord de la piscine chauffée, ouverte de mai à octobre. Chaque instant passé à Maison Arcades est une invitation à la sérénité et au bien-être.

La Maison Arcades propose trois chambres d'hôtes situées au premier étage de la maison principale. Simples, épurées et décorées avec goût, elles vous invitent au lâcher-prise. Chaque chambre dispose d'une terrasse aménagée, offrant ainsi un cadre parfait pour vous ressourcer.

Éveillez vos papilles avec des petits-déjeuners gourmands, un dîner gastronomique mettant en avant les produits locaux et de saison le tout accompagné de champagne. Profitez des moments de partage autour du bar à vins et de l'honesty bar.

Découvrez également le centre-ville de Verdun-sur-Garonne avec ses trésors historiques, ou explorez la nature environnante avec une balade en forêt ou en bord de Garonne sur l'île de Labreille. Pour les amateurs de vin et d'activités nautiques, les vignobles et la Garonne vous attendent. Maison Arcades vous invite à vivre une expérience où charme et détente se conjuguent à la perfection.

<https://www.tourisme-tarnetgaronne.fr/divers/entre-toulouse-et-montauban-ou-l-escapade-bien-etre-et-romantique-parfaite/>

Valeur totale du lot : 315€ pour 2 personnes

Validité : jusqu'au 30 avril 2025

Le prix comprend : 2 jours / 1 nuit pour 2 personnes en maison d'hôtes, les petits-déjeuners, le dîner, la bouteille de champagne.

Le prix ne comprend pas : les dépenses personnelles, le transport, les assurances.

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Tarn-et-Garonne Tourisme –Service Commercial – 05 63 21 79 60 ou 61 - reservation@tourisme82.com

Article 6 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront tirés au sort par le CRTLO, organisateur du tirage au sort, via un processus de tirage au sort aléatoire et après vérification du respect des conditions de participation, au plus tard **le lundi 17 février 2025** au CRTLO – Site de Toulouse. Les lots seront attribués au fur et à mesure qu'un gagnant sera désigné, dans l'ordre indiqué à l'article 5.

Article 7 : Remise des lots

Les gagnants seront informés de leurs gains par le CRTLO **entre le 14 et le 17 février 2025** par email, à l'adresse email qu'ils auront indiquée lors de leur inscription au jeu. Il leur revient donc d'utiliser une adresse email valide et régulièrement consultée par eux.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés, sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

Les gagnants disposeront d'un délai de 30 jours à compter de la notification de gain par email pour se manifester auprès des prestataires ou des structures de réservation indiquées et bénéficier de leurs lots.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courriel au CRTLO à l'adresse email suivante : rgpd@crtoccitanie.fr

Données collectées & exploitées pour la participation au jeu :

- Pour le déroulement du jeu concours, les données suivantes seront collectées et exploitées par le CRTLO Occitanie : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot.
- Les données suivantes : nom, prénom, email, seront sauvegardées jusqu'à l'envoi des lots aux gagnants. Elles seront exploitées si le participant a gagné un lot, et dans ce cas-là il sera contacté par le CRTLO.
- Les données suivantes : code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, et date de naissance seront sauvegardées et exploitées à des fins statistiques uniquement.

Données collectées & exploitées pour l'envoi de newsletter :

- Lorsqu'un participant cochera la case pour recevoir des infos (agenda, bons plans, idées séjours) de la part du CRTLO, les données suivantes seront exploitées : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, date de naissance.
- Les données : nom, prénom permettront de personnaliser les informations des envois faites aux personnes souhaitant recevoir des informations.
- Le code postal permettra de qualifier la base de données en zone géographique dans le but de proposer des informations qui seront plus susceptibles de les intéresser.
- Les préférences liées au choix d'un lot seront exploitées dans le but de segmenter la base de données et de proposer des contenus plus en adéquation avec les centres d'intérêts des participants souhaitant recevoir des informations.
- Lorsqu'un participant au jeu décide de recevoir des newsletters de la part de nos départements partenaires en cochant la case dédiée "Je souhaite recevoir la newsletter de X" (X étant l'une des structures départementale partenaire du jeu), les informations suivantes seront transmises et exploitées par le partenaire en question : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, date de naissance.

Il est précisé que l'ensemble des données recueillies par l'Organisateur du présent jeu concours ne seront conservées que pendant une période de 3 ans à compter du 13 janvier 2025 et seront ensuite détruites.

Article 9 : Obtention du présent règlement

Le règlement du tirage au sort peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès du : Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, Pôle Marketing et Attractivité, 15 rue Rivals, CS 78543, 31685 TOULOUSE Cedex 6.

Il peut être adressé par email à toute personne qui en fait la demande auprès du CRTLO.

Le CRTLO se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le tirage au sort à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Article 10 : Propriété industrielle, artistique et littéraire

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le tirage au sort, le présent règlement compris, sont strictement interdites.

Chaque participant déclare que tous les éléments qui composent sa participation sont libres de tout droit.

En conséquence, chaque participant s'engage à faire son affaire personnelle de toutes réclamations, poursuites, différends ou actions éventuelles pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif : au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments réalisés contraires aux lois et règlements en vigueur, notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée.

Article 11 : Responsabilité

La responsabilité du CRTLO ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

Le CRTLO ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Il ne saurait non plus être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries, pandémie...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au tirage au sort et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

Le CRTLO et ses partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même, le CRTLO et ses partenaires ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation au CRTLO ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 12 : Litige & Réclamation

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au tirage au sort, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Toute contestation ou réclamation à ce tirage au sort ne sera prise en compte que si elle est adressée **avant le mardi 3 mars 2025**, le cachet de la poste faisant foi.

Le CRTLO sera seul souverain pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent tirage au sort.

Article 13 : Dépôt et consultation du présent règlement

Le présent règlement est accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.tourisme-occitanie-jeux.fr/hiver-2025>, en cliquant sur le lien « Règlement » situé en bas de page du jeu.

TOUTE REPRODUCTION DE CE PRESENT REGLEMENT EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.